

## Note de service

### Recommandations pour la rédaction du projet pédagogique relatif au dispositif « Plus de maîtres que de classes »

#### A transmettre à l'IEN de circonscription et à l'IEN en charge du dispositif "Plus de maîtres que de classes" pour le 15 mai 2017

Le document de cadrage du projet est donné en annexe à cette note de service.

#### Textes de référence :

- Circulaire n° 2012-201 du 18 décembre 2012 *Dispositifs « plus de maîtres que de classes » - Missions, organisation du service et accompagnement des maîtres »*
- Circulaire n° 2014-068 du 20 mai 2014 « Préparation de la rentrée scolaire 2014 - Annexe 11 Le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- Rapport des IGEN du Rapport - n° 2014-031-Juin 2014
- 10 repères pour la mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes », MEN-DGESCO, Juin 2013
- Note d'étape N°2 du comité national de suivi "plus de maîtres que de classes", janvier 2015
- Note du Comité national de suivi du dispositif « Plus de maîtres que de classes », janvier 2017.

La circulaire 2012-201 du 18 décembre 2012 fait état du projet spécifique lié à ce dispositif.

« Le projet rédigé par l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur d'école est validé par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription. Ce projet est inscrit dans le projet d'école comme une réponse à la difficulté scolaire ; il fait l'objet d'une présentation en conseil d'école. »

Le projet pédagogique du dispositif répond à un cahier des charges cohérent avec toute démarche de projet. Cet écrit formalisé est la première étape de la *mise en œuvre* du dispositif. Le projet pédagogique est le garant du bon déroulement du dispositif dans le temps, garant d'une mise en œuvre fidèle aux choix initiaux de l'équipe pédagogique.

#### 1- Caractéristiques des écoles du dispositif

Le maître + est généralement affecté à une école ou à un groupe scolaire par l'IA-DASEN.

Le projet est porté par une équipe. Le maître + n'interviendra ni dans toutes les classes, ni même sur tous les niveaux d'enseignement. Ses interventions cibleront les classes de cycle 2, prioritairement le CP et le CE1. Néanmoins, ses objectifs sont partagés par l'école dans son ensemble.

Il convient de prendre appui sur une description des traits caractéristiques des écoles concernées : certains caractères spécifiques vont en effet orienter le projet.

*Par exemple :*

- éducation prioritaire, ruralité...
- nombre d'élèves, de classes...
- diversité des publics accueillis...
- problématiques particulières...

#### Diagnostic et analyse des ressources

« Il est nécessaire de procéder à une analyse des ressources locales déjà existantes pour mieux insérer les apports du maître + dans la démarche pédagogique par l'équipe enseignante » (circulaire du 18/12/2012)

Le projet pédagogique est donc **la formalisation d'une stratégie**, d'une orientation émanant du diagnostic initial.

Il s'agit d'**analyser les difficultés des élèves** (en lien avec le diagnostic établi pour le projet d'école par exemple), et de poser les besoins des élèves tout autant que les points d'appui.

On y adjoint une analyse de l'existant : ce qui existe, fonctionne déjà, les ressources de l'école et comment insérer ce nouveau dispositif dans la démarche de l'équipe.

Quelques indicateurs ciblés :

- Taux de maintien, résultats des élèves
- Nombre de PPRE
- Nombre de prise en charge par le RASED
- Les projets spécifiques d'aide et de suivi
- Les modalités de fonctionnement actuels, leur intérêt, leurs limites
- ...

**- Question sous-jacente à l'écriture du projet :**

*Qu'est-ce que la présence du maître + va apporter d'autre ou de plus ? Pour quelle plus-value ?*

## **2- Axes prioritaires du projet « plus de maîtres que de classes »**

**Vers quelles priorités conduire le projet ?**

La circulaire rappelle l'horizon du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et met l'accent sur la prévention de la difficulté. Le maître + a pour mission fondamentale de « *prévenir la difficulté scolaire tout au long de la scolarité primaire et d'y remédier si elle n'a pu être évitée* ».

**Les Repères<sup>1</sup>, publiés par la DGESCO**, recommandent de définir en amont les modalités de collaboration entre « le maître + » et les maîtres titulaires, et encouragent la recherche de nouvelles organisations pédagogiques : « *le projet élaboré doit tout à la fois éclairer le travail réalisé par chaque enseignant dans sa classe et donner du sens au travail collectif de l'équipe pédagogique de l'école* ».

Il y a ainsi un *engagement* entre chaque maître titulaire et le travail du maître +.

Le diagnostic pourra **faire apparaître deux à trois axes prioritaires**.

**- A éviter :**

**-la dispersion ou éparpillement pédagogique**, dissémination des moyens, aux résultats aléatoires, voire inexistantes en termes de réussite pour les élèves.

**-la tentation de l'exhaustivité** : le maître + n'intervient pas sur toutes les compétences fondamentales, ni sur tous les niveaux de classe.

Le projet pédagogique est **ciblé et orienté**.

Il est nécessaire **de prioriser**, hiérarchiser les difficultés, lister ce qui existe déjà pour y répondre.

C'est l'état des lieux des pratiques et des dispositifs existants qui déterminera la priorité donnée aux missions du maître supplémentaire dans les classes.

La circulaire de 2012 donne des préconisations qui orientent ces choix : elle évoque « *les instruments fondamentaux de la connaissance* » (expression orale et écrite, mathématiques), et la méthodologie du travail scolaire.

---

<sup>1</sup> 10 repères pour la mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes », MEN-DGESCO, Juin 2013

### 3- Organisation pédagogique du dispositif

Les modalités **de l'organisation** pédagogique répondent à plusieurs questions :

- La temporalité des actions selon les axes prioritaires
- Le type d'actions conduites, leur nature
- L'organisation pédagogique : nouvelle, innovante, différente...
- La concertation et la régulation entre les enseignants...

**L'efficacité du dispositif requiert un nombre raisonnable d'actions.**

### 4- Effets attendus

**L'évaluation porte sur les actions conduites.**

- un diagnostic initial qui a présidé au choix de l'action, à partir d'une évaluation diagnostique
- un objectif fixé au démarrage de l'action
- un indicateur permettant d'évaluer les effets de l'action

Avant d'engager une action, il faudra penser à son évaluation. Il sera nécessaire de s'appuyer sur une évaluation des compétences des élèves concernés en début d'action, et une évaluation de leurs compétences, similaires à la première, en fin d'action.

### 5- Accompagnement des équipes

2 types d'accompagnement :

- Un accompagnement local mené par les inspecteurs et les équipes de circonscription.
  - Un accompagnement départemental afin de donner davantage de cohérence, d'harmonisation à ce dispositif.
- Ce groupe de travail départemental a une double ambition :
- Produire des outils et ressources théoriques/didactiques.
  - Élaboration d'un parcours magistère et à disposition des enseignants à la rentrée 2016-2017.

Il revient aux équipes de s'auto-positionner, de faire connaître leurs besoins de formation et d'accompagnement soit à l'équipe de circonscription soit à l'IEN en charge du dispositif plus de maître que de classe.

Exemples de propositions :

- Une question à travailler collectivement, au sein de l'école
- Une question professionnelle qui nécessite un temps de recherche
- Un besoin en information pédagogique / didactique
- Une volonté d'approfondir une question par un stage d'école...

**IEN en charge du dispositif "plus de maîtres que de classes" :**

ÉNÉE Bruno

mail : bruno.enee@ac-dijon.fr

tel bureau : 03 85 90 94 25

tel port professionnel : 06 42 02 78 63

